Conduite en sécurité des grues de chargement
Préparation et obtention du CACES® R490A :
Grue de chargement [6997]

DURÉE / HORAIRES :
3 journées de 21H.
Horaires variables : 7h30-20h30.

PUBLIC VISÉ :
Tout conducteur de grue auxiliaire de chargement expérimenté ou non, appelé à utiliser une grue de chargement.

PRÉREQUIS :
Aucun.

MODALITÉ D'ORGANISATION :
Entièrement en présentiel.
Constitution de petits groupes en parcours individualisé, selon niveau, expérience et catégories visées par le stagiaire (Cf. convention ou devis).

CRITÈRES IMPORTANTS :
Ne pas avoir de restrictions ou de contre-indications médicales.
Maîtriser le français (écrit et oral).

ACCÈS À LA FORMATION
Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil…).

OBJECTIFS DE LA FORMATION :
- Appliquer les consignes de sécurité.
- Manipuler le chariot en sécurité pour le matériel et le personnel.
- Effectuer une maintenance préventive.

NOS RÉSULTATS :
Taux de réussite : 100 %
Base de calcul depuis juillet 2026 sur l'ensemble de la R490.

Taux de satisfaction 100 %
Résultats depuis juillet 2026 sur l'ensemble de la R490.

ACCÉSSIBILITÉ AUX PSH :
Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

PROGRAMME DETAILLÉ

Connaissances générales :
- Rôles et responsabilités du constructeur, de l'employeur, du conducteur, du chef de chantier, du chef de manœuvre, du signaleur, de l'élingueur.
- Différents acteurs en prévention des risques professionnels et leur rôle.
- Différents types de grues.

Technologie et stabilité des grues de chargement :
- Caractéristiques et conditions d'utilisation courantes des grues auxiliaires.
- Les organes de services et dispositifs de sécurité (groupe propulseur, circuit hydraulique, bras de levage, stabilisateurs, accessoires de levage…).
- Savoir évaluer l'adéquation de la grue de chargement à une opération de levage donnée.

Exploitation des grues de chargement :
- Principales causes d'accident lors de l'utilisation des grues de chargement.

Élingages :
- Les règles de mise en œuvre des accessoires de levage.

Prise de poste et mise en service :
- Vérification de la présence et de la validité des documents règlementaires.
- Vérification du bon fonctionnement des mécanismes et des dispositifs de sécurité.

Conduite :
- Mise en place du balisage et de la signalisation.
- Calage, mise en place des stabilisateurs et vérification de l'horizontalité du véhicule.
- Geste de commandement et de communication.

Manœuvres :
- Exercices pratiques adaptés à la grue réalisée, sans et avec la télécommande).
- Elingage et levage de charge palettisée, de charge longue et lourde au moyen d'élingues, (Chaine 1 brin, chaînes 4 brins, sangles plates…).
- Maitrise du balancement de la charge. Remise de la grue en position transport.

Fin de poste – maintenance :
- Repérage des anomalies rencontrées afin de les signaler à la hiérarchie.
  Opérations de fin de poste et les opérations de maintenance journalière des documents (Notice, VGP…).

MODALITES D'ÉVALUATIONS :

Examen à la conduite en sécurité selon la recommandation R490A.

Théorie : 100 questions et un minimum de 70% de bonnes réponses pour validation.

Pratique : exercices en réel, réalisés sous le contrôle d'un examinateur certifié testeur CACES®.

Minimum 70% de bonnes réponses pour validation.

A l'issue de la formation une « **attestation de formation** » est remise au stagiaire.

Validation des épreuves sanctionnée par la délivrance d'un CACES® R490A.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Alternance d'apports d'**informations** et de mises en **pratique.**

Livret reprenant le contenu pédagogique de la formation **remis en main propre** au stagiaire.

Équipements, matériels, airs d'évolution et installations nécessaires **conformes à l'annexe 4** de la recommandation R490A.

Exercices pratiques sur une plateforme certifiée.

Un temps de reformulation et de questionnement est proposé à la fin de chaque module afin de **valider les acquis** avec chaque stagiaire.

ENCADREMENT – FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

➔ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.).

➔ Examinateurs certifiés testeurs CACES® par DEKRA CERTIFICATION.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique et/ou par des organismes extérieurs.

DESCRIPTIF DETAILLÉ RS / FRANCE COMPÉTENCE

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE.

Validité certification : Date enregistrement 31/12/2024 | **fin validité** : 31/12/2029.

Grue de chargement option télécommande :

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité - Recommandation R490A :
Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant RS6997.

Pour toutes informations complémentaires sur la certification, en particulier, le nom du certificateur, la date d'enregistrement de la certification ou les passerelles vers d'autres certifications, nous vous invitons à consulter les liens suivants :

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6997

Certification QUALIOPI N°23FOR01954.1

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre **votre parcours de formation** ?

Prenez contact avec l'un de nos conseiller au :

04.67.65.50.39

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.opera-formation.com

FINANCEMENT

Formations éligibles au **CPF** via la plateforme officielle Mon Compte Formation, sous réserve d'éligibilité et de droits disponibles.

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon conditions.

Applicable au 06/10/2026